Mise à jour du Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) pour protéger plusieurs bâtiments à court terme

Activité de participation publique

Séance d'information

Date et heure

Jeudi 14 juillet 2022, de 11 h à 13 h 30

Lieu

Rencontre par visioconférence (Zoom) mode Webinaire

Déroulement de l'activité

1. Ouverture de la séance par l'animatrice
2. Mot de bienvenue et d'introduction de Mme Valérie Drolet
3. Mention des intervenants présents
4. Bonnes pratiques et fonctionnalités Webinaire Zoom
5. Présentation de Josée Vaillancourt
6. Période de questions
7. Mot de la fin et remerciements

Participation

Intervenants Ville et personnes ressources

- **Valérie Drôlet :** directrice de section, Service de la planification stratégique du territoire, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
  Josée Vaillancourt, chef d'équipe architecte à la CUCQ
- **Caroline Houde**, Directrice de la Division du patrimoine Culture, patrimoine et relations internationales
- **Éric Tremblay**, premier technicien aux bâtiments, CUCQ, Planification de l'aménagement et de l'environnement
- **Karine Desbiens**, conseillère en communication, Service des communications

Nombre de participants

- 35 participants

Mise en contexte

Dans l'attente de la réalisation des inventaires complets et d'ici la mise en place du comité sur la démolition, des modifications au Règlement de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (R.V.Q. 1324) permettront d'encadrer et de préserver, à court terme, plusieurs bâtiments.

Une séance d'information a été organisée le 14 juillet 2022 à l'intention des propriétaires dont le bâtiment est désormais sous la juridiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec. À cette occasion, des représentants de la Ville de Québec ont présenté les grandes lignes de l'inventaire patrimonial, les dispositions du règlement en plus de répondre à leurs questions.

Préoccupations et questions posées

No.	Thèmes	Questions	Réponses
1	Assurances	Les assurances nous demandent de leur fournir la liste des obligations en lien avec ce changement, où puis- je trouver ce dont ils ont besoin ?	Les citoyens sont invités à contacter la CUCQ en précisant leur adresse et les questions de la compagnie d'assurances, ils vous accompagneront dans la réponse. Le bureau des assureurs du Canada a été informé de façon préventive des modifications pour qu'il puisse relayer l'information aux différents assureurs.
2	Contestation	La résidence de la citoyenne est maintenant considérée comme patrimoine supérieur pour laquelle j'avais déjà des plans et autres engagements avant d'être avisé de vos démarches. Peut-on contester la décision ?	Deux éléments : - L'ensemble des élus et les conseillers municipaux ont adopté les modifications au Règlement de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec le 4 juillet dernier, la contestation n'est pas possible pour le moment. - La citoyenne est invitée à poursuivre ses engagements en déposant sa demande de permis pour vos travaux. Le nouveau statut de valeur supérieure de sa résidence lui permettrait peut-être d'avoir accès à de nouvelles subventions. - La citoyenne est invitée à contacter l'équipe de la CUCQ.
3	Impact sur la vente de ma propriété	Quel est l'impact sur la vente de la propriété ?	Il n'y a pas obligation de déclarer le statut d'une propriété qui est sur la compétence de la CUCQ. Il est suggéré de conseiller aux futurs acheteurs sérieux de valider leurs intentions de projets (démolition partielle, complète ou une rénovation). Une demande de renseignements préliminaires peut être demandée afin d'obtenir une réponse officielle.
4	Impact sur le prix des assurances	La compagnie d'assurances d'un participant lui confirme que sa prime annuelle augmentera. Le citoyen demande si ses taxes	Ce n'est pas un classement donc il ne devrait pas y avoir d'impacts sur les assurances. En ce qui a trait les taxes municipales, ce type de réglementation ne provoquera pas de hausse ni de diminution du compte de taxes.

No.	Thèmes	Questions	Réponses
		baisseront pour compenser la hausse des assurances.	

Un document « Foire aux questions » est disponible sur le site internet pour répondre aux principales questions posées : CPFichierAzure.ashx (quebec.qc.ca)

Réalisation du rapport

Date

4 août 2022

Rédigé par Mme Hélène Rioux, technicienne à la planification et à la recherche au Service de l'interaction citoyenne

Pour Mme Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne